

Code d'éthique de l'INMPI pour les travaux techniques

Définir les valeurs, les comportements et les principes pour les délégués et les experts

Administrer le code

Notre code d'éthique définit des principes et des exigences de base et sert de fondement à nos politiques, procédures et directives, qui fournissent toutes des orientations supplémentaires sur les comportements attendus.

Ce code d'éthique est notre guide pour la mise en pratique de nos valeurs en fournissant un cadre “d'obligations” et “d'interdiction” simples. C'est un document qui protège non seulement l'INMPI et ses intérêts, mais également chacun d'entre nous participant aux travaux techniques en codifiant nos rôles et responsabilités en plus de ceux énoncés dans les directives de l'INMPI.

Ce code d'éthique s'applique à tous les acteurs clés de l'INMPI :

- Secrétariat général de l'INMPI
- Membres de l'INMPI
- Présidents de commission, secrétaires, convocateurs, coordinateurs, rapporteurs, chefs de projet
- Délégués et experts

Les présidents des comités doivent présenter ce code aux délégués et aux experts lors de chaque réunion et le faire circuler à l'avance avec les documents de la réunion. Le code devrait également être accessible sur le site Internet de l'INMPI et l'importance de ses principes devrait être réitérée afin de clarifier ce que l'on attend de nos délégués et experts.

Tous les délégués et experts sont tenus de comprendre et de respecter le Code, tandis que les présidents des TC/SC ont la responsabilité principale de surveiller et d'assurer la conformité des actions avec les directives de l'INMPI ainsi qu'avec le Code, et également de surveiller les actes violant le Code et de faire les interventions nécessaires.

Principes de guide du code d'éthique

En tant qu'expert/délégué, chacun de nous a la responsabilité de :

Connaître et appliquer le code : Lisez et relisez notre code ainsi que tous les autres documents qui s'appliquent à vos tâches. C'est important.

Réfléchir avant d'agir : Faire preuve de courtoisie professionnelle dans toutes les interactions, que ce soit en personne, par exemple lors de réunions, ou dans toutes les communications. Faire preuve de discernement, d'honnêteté et d'éthique dans chacune de vos actions. Maintenir et soutenir un environnement de collaboration exempt de discrimination, de harcèlement ou de comportement offensant.

Accepter la diversité : Nous travaillons mieux ensemble grâce à nos différences, et non malgré elles. Traiter donc les autres avec respect et dignité, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur nationalité, de leur âge, etc., et faites l'éloge des opinions différentes, qu'elles soient scientifiques, techniques, religieuses, etc.

Agir en professionnel : Reconnaître la nature systématique du processus de normalisation appliqué au sein de l'INMPI et être attentif au maintien des limites professionnelles.

Agir dans le meilleur intérêt de l'INMPI : Promouvoir et soutenir la mission générale de notre Institut ainsi que les buts et objectifs de notre système d'élaboration de normes basé sur le consensus volontaire en suivant ses grands principes : consensus, impartialité, transparence, efficacité, pertinence, cohérence, etc. Ne pas adopter une conduite susceptible de jeter le discrédit sur l'INMPI.

Basé sur un consensus : Travailler en harmonie et rechercher le consensus dans le processus d'élaboration des normes de l'INMPI.

Être pertinent : S'en tenir toujours à l'ordre du jour de la réunion qui a une portée claire afin d'utiliser notre temps efficacement tout en développant les normes OIC/SMIIC. Ne pas entamer des discussions sur d'autres questions, Ne partager que des informations exactes et s'abstenir d'induire en erreur les autres délégués et experts.

Représenter efficacement et correctement : En tant que délégués et experts dans les travaux techniques de l'INMPI, participer activement aux projets d'élaboration de normes et agir conformément aux règles suivantes qui sont énoncées dans les directives de l'INMPI :

- Si vous êtes observateur à une réunion du TC/SC, sachez que les observateurs ne peuvent pas voter mais seulement partager leurs opinions.
- Si vous assistez à une réunion du TC/SC en tant que délégué, agissez et prenez position sur les questions en présentant le point de vue de votre pays. N'oubliez pas que lors des réunions du TC/SC, le chef de délégation est le porte-parole officiel d'une délégation.
- Si vous participez en tant qu'expert à une réunion d'un groupe de travail (WG), d'un groupe pour un travail spécifié (TFG), d'un groupe ad hoc ou d'un groupe d'étude, agissez à titre personnel et non en tant que représentant de votre pays.

Résoudre les problèmes de manière respectueuse : Ce que nous disons et comment nous le disons est important. Essayez toujours d'agir en temps utile et de manière appropriée pour régler les désaccords afin de ne pas nuire au processus de recherche d'un consensus.

En tant que président, convocateur, coordinateur ou rapporteur d'un TC/SC, vous avez des responsabilités supplémentaires :

Donnez l'exemple : Soyez un modèle pour l'établissement d'une culture appropriée pour votre comité et promouvez un environnement inclusif où chacun peut apporter sa meilleure contribution.

Adoptez le Code et nos valeurs : Offrez des conseils et un soutien à votre comité concernant le Code et d'autres documents pertinents, le cas échéant, et promouvez le concept d'intégrité en prenant des décisions éthiques. Soyez juste et ne laissez aucun préjugé obscurcir votre jugement.

Veillez à ce que toutes les voix soient entendues : Comme le stipulent les directives de l'INMPI, accordez un peu de temps aux chefs de délégation pour se présenter lors de l'ouverture de la réunion et donnez la parole au seul chef de délégation en tant que porte-parole officiel. Allouez votre temps de manière égale et efficace afin de pouvoir écouter tous les points de vue liés à l'ordre du jour de la réunion. Faites en sorte que vos participants se sentent écoutés et appréciés est un grand avantage pour eux et pour le travail effectué.

Ne tolérez pas les comportements non éthiques : Assurez-vous que les délégués ne pratiquent pas le harcèlement ou la discrimination.

Gardez votre réunion sur les rails : Ne permettez pas les interventions hors sujet qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour de la réunion ou qui entravent le travail

technique. Assurez-vous que votre réunion est sur la bonne voie en rappelant l'objectif clair de la réunion si vous le jugez nécessaire.

Restez vigilant : Portez une attention particulière à toute activité incompatible avec notre Code, nos règlements et nos valeurs. N'ignorez pas une violation, prévenez tout préjudice à notre Institut et à sa réputation en signalant vos préoccupations au Conseil de Gestion de la Normalisation ou au Secrétariat général si nécessaire.

Utilisez vos capacités de communication : Pour qualifier une réunion de "bonne" ou de "réussie", on mesure surtout le taux de satisfaction des délégués quant aux résultats obtenus et au fait qu'ils ne se sentent pas ignorés. La recherche du consensus étant l'un des principes clés de la normalisation, essayez de résoudre les différends de manière douce et neutre. Prenez des pauses pour discuter avec d'autres délégués sur des questions controversées si nécessaire. Toutefois, en tant que président d'un TC/SC qui doit être objectif dans le processus de normalisation, n'essayez pas de persuader les délégués de soutenir ou de s'opposer à une question.

Utilisez un langage simple : Étant donné que l'anglais est la langue de travail des comités techniques et des autres organes techniques de l'INMPI mais qu'il n'est pas la langue maternelle de la plupart des participants, soyez bref et évitez les longues phrases. N'utilisez pas de métaphores ou de sarcasmes qui sont difficiles à comprendre pour les délégués. Vous pouvez permettre que certaines déclarations importantes exprimées en anglais soient traduites en arabe et/ou en français par un délégué volontaire ou par un membre du personnel du Secrétariat général.

LAISSER DES TRACES À SUIVRE

Une grande partie de notre force réside dans les valeurs communes de nos membres. Se comporter avec respect et intégrité fait partie de notre identité. Suivre et vivre ce document ne sera pas seulement bénéfique pour vous mais constituera également une tradition, une culture donnant un bon exemple à adopter par les autres. En tant que guide pour préserver le nom de l'INMPI et vivre nos valeurs, le Code vous permet de :

- Comprendre ce que l'on attend de vous.
- Se comporter de manière honnête et éthique.
- Défendez nos valeurs et protégez la réputation de l'INMPI.
- Construisez des relations transparentes et prenez de bonnes décisions.
- Respectez les réglementations qui s'appliquent à vos tâches.